

**DELIBERATION N° 2003/05/02 - ANCIENS COMBATTANTS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, indique à l'Assemblée que la section des Anciens Combattants de Ludres envisage d'organiser une visite pédagogique de Verdun (La Citadelle, le Fort de Douaumont, le Fort de Vaux et le Mémorial) avec les élèves des deux classes de l'école élémentaire Pierre Loti ayant rehaussé les cérémonies du 11 novembre 2002.

Afin de participer à ce « voyage de mémoire », la ville propose d'apporter une aide financière de 500 € correspondant au prix du transport en autocar.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à la section des Anciens Combattants de Ludres, pour l'organisation d'un voyage pédagogique à Verdun, en faveur des élèves de deux classes de l'école élémentaire Pierre Loti,
- d'inscrire cette somme au budget en cours.